MAIRIE DE PAULHAC

Agenda 21 PAULHAC

PROPOSITION COLLECTIVE

du Groupe de Propositions et de Contribution

pour l'Agenda 21 de Paulhac

JUIN 2015

www.agenda21paulhac.wordpress.com

Même un chemin

de 1000 lieues

commence par un pas.

Crédits photos et illustrations :
SPL ARPE Midi-Pyrénées, Région Midi-Pyrénées, Ville de Paulhac, Bruno Lecourt, Florence Chemille, Thierry Percie-du-Sert, icon finder.
Conception et réalisation : SPL ARPE Midi-Pyrénées - juillet 2015

MAIRIE DE PAULHAC

Parcours Développement durable

1992 > Sommet de Rio

15 SEPTEMBRE 2014
Délibération du Conseil Municipal pour la mise en œuvre d'un Agenda 21

05 MARS 2015
Première réunion du groupe de Propositions et de Contribution de l'Agenda 21

09 MARS 2015
Adoption en Conseil Municipal de la charte de la participation, validée par le groupe de Propositions et de Contribution de l'Agenda 21

Lancement de l'Agenda 21

23 JANVIER 2015
Lancement officiel de l'Agenda 21 & appel à participation des citoyens

02 AVRIL 2015
Deuxième réunion du groupe de Propositions et de Contribution de l'Agenda 21

05 MAI 2015
Troisième réunion du groupe de Propositions et de Contribution de l'Agenda 21

30 MAI 2015
1ère Journée du Développement durable de Paulhac

PAULHAC

SEPTEMBRE 2015
Présentation de la Contribution collective du GPC au conseil Municipal pour décisioon

JUILLET 2015
Proposition collective du Groupe de Propositions et de Contribution de l'Agenda 21

16 JUIN 2015
Quatrième réunion du groupe de Propositions et de Contribution de l'Agenda 21

LE GROUPE DE PROPOSITIONS ET DE CONTRIBUTION (GPC) & L'AGENDA 21 DE PAULHAC

Le Groupe de Propositions et de Contribution est un groupe de personnes qui se sont portées volontaires lors de la soirée de lancement de l'Agenda 21 du 23 janvier 2015 à Paulhac.
Il a pour mission d'apporter ses propositions et ses idées d'actions concrètes pour le programme d'actions de l'Agenda 21 de Paulhac.

Le groupe s'est réuni à quatre reprises, le 5 mars, le 2 avril, le 5 mai et le 16 juin 2015 pour réfléchir, proposer, structurer et hiérarchiser collectivement un programme d'actions.

Le programme proposé dans ce document représente sa contribution collective.

Première réunion de travail du Groupe de Propositions et de Contribution du jeudi 5 mars 2015

Les membres du Groupe de Propositions et de Contribution (GPC) :

Florence AUGE, Jean-Pierre AZALBERT, Jean-Luc BEAUVILLE, Jean-Michel BERSIA, François CHASSAT, Elisabeth CRAMAUSSEL, Julia DOREMBUS, Arnaud FORTIN, Dolores GUILLAUMET, Lucie LAURENT, Bruno LECOURT, Françoise MARIAN, Philippe RICHARD, Nathalie RUMEAU, Nathalie THIBAUD.

- un groupe de 15 personnes,
- reflet de la diversité des citoyens de la commune :
  - 6 élus, 3 employés municipaux, 6 citoyens
  - 7 hommes, 8 femmes
  - des jeunes et des toujours jeunes
  - 11 en activité sur 15 membres …
- des habitants du centre de Paulhac / des habitants des alentours
- des représentants d'associations culturelles et sportives locales, des parents d'élèves de Paulhac ou d'ailleurs…

L'Agenda 21 de Paulhac qu'es aco ?

1. Un Agenda 21, qu'est-ce que c'est ?

C'est tout un programme d'actions à mettre en place sur un territoire. Il est réalisé avec la participation de la population locale et s'appuie sur une démarche de développement durable.

2. Le développement durable, qu'est-ce que c'est ?

C'est un mode de développement qui répond à nos besoins, en commençant par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité de nos enfants et petits enfants à répondre aux leurs. Il prend en compte autant les aspects économiques, sociaux, culturels qu'environnementaux.

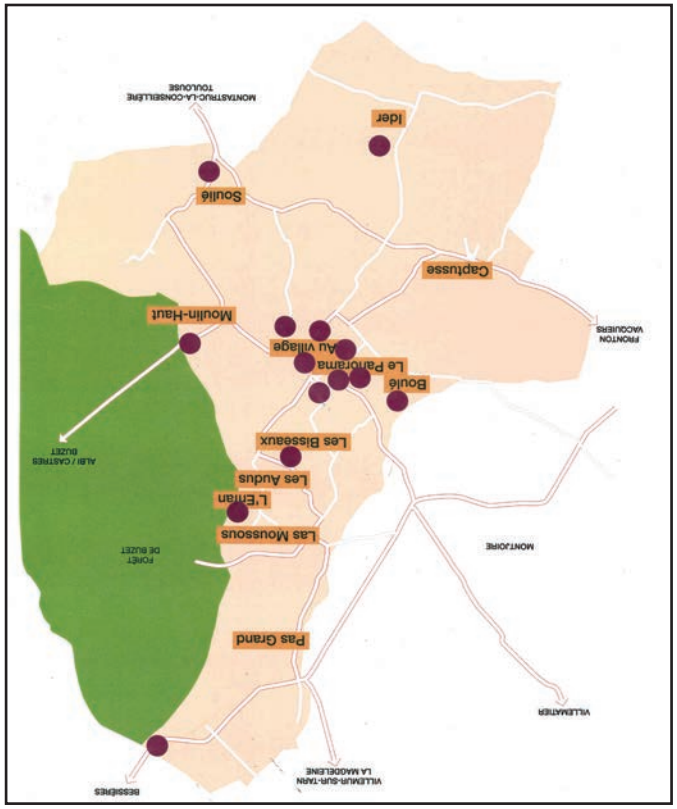

Plan de Paulhac situant les quartiers d'habitation des membres du GPC.

3. A quoi sert un Agenda 21 ?

L'objectif principal d'un Agenda 21 c'est de mieux faire vivre le territoire concerné, en développant ses atouts, dans tous les domaines, avec l'idée de les préserver.

4. Comment est construit un Agenda 21 ?

Les élus municipaux de Paulhac ayant défini 3 axes prioritaires pour leur Agenda 21 : Environnement, Transports-mobilité-énergie-changement climatique, Solidarité-cohésions sociale-culture, des actions prioritaires sont ensuite recherchées par un Groupe de Propositions et Contribution (GPC). Pour chaque action, l'Agenda 21 précise les objectifs, les moyens nécessaires et les outils d'évaluation après validation des actions retenues par le Conseil municipal.

5. Qui pilote l'Agenda 21 de Paulhac ?

L'ensemble du Conseil Municipal est mobilisé par le développement durable et s'est doté d'une élue référente, Nathalie Rumeau.

6. Quel est le territoire de l'Agenda 21 de Paulhac ?

Il s'agit du territoire communal soit 14 km². Mais l'Agenda 21 prend en compte des éléments du territoire plus large dans lequel il s'inscrit (communauté de communes, SCoT, département…).

7. Qui participe ?

Tous les citoyens du territoire sont concernés par l'élaboration de l'Agenda 21. La concertation et la participation sont des éléments majeurs de son succès.
L'Agenda 21 s'appuie ainsi sur un Groupe de Propositions et Contribution (GPC). D'autres possibilité de s'exprimer ont été mises en place avec la mise à disposition en mairie d'un « livre de propositions » et une « boîte à propositions électronique » disponible sur le blog dédié: www.agenda21paulhac.wordpress.com. Tout au long de la mise œuvre des actions de l'Agenda 21, les citoyens sont invités à participer.

8. Pourquoi un Groupe de Propositions et de Contribution ?

Le groupe a eu pour mission d'apporter ses propositions et ses idées d'actions concrètes pour le programme d'actions de l'Agenda 21 de Paulhac. Le programme constitué représente sa contribution collective présentée à l'occasion du Conseil Municipal du mois de septembre 2015.

9. Qui fait partie du Groupe de Propositions et Contribution (GPC) ?

6 élus et 3 employés municipaux se sont engagés pour faire partie du GPC, 6 citoyens se sont également portés volontaires à l'occasion de la soirée de lancement de l'Agenda 21 du 23 janvier 2015.
Le GPC est constitué avec le souci de représenter au mieux l'ensemble du territoire : hommes et femmes, jeunes et seniors, équité géographique, groupes socioculturels.
Sa fonction : proposer, choisir et s'approprier, sur la base des travaux menés tout au long de la mission, les différents éléments qui constitueront l'Agenda 21 local.

10. Concrètement, comment cela s'est-il passé ?

Le Groupe de Propositions et de Contribution s'est réuni quatre fois de mars à juin. Trois fois pour construire un programme d'actions pour le territoire et une fois pour hierarchiser ces actions, la recherche d'indicateurs de suivi et d'évaluation et la proposition d'un binôme de référents pour chaque action sélectionnée (élu / citoyen). Chacun a pu s'y exprimer librement, dans le respect des autres.

11. Quels sont les moyens financiers de l'Agenda 21 de Paulhac?

La commune en s'engageant dans un agenda 21 marque sa volonté d'agir dans le sens du développement durable. Ainsi, lorsque le programme d'actions sera validé, la commune s'engage à financer, dans la mesure de ses moyens, le programme d'actions Agenda21.

12. Qui décide ?

La Commune de Paulhac est le maître d'ouvrage de l'Agenda 21 : c'est elle qui décidera des actions à engager.

13. Quel sera le contenu de l'Agenda 21 de Paulhac ?
Il sera ce que les parties prenantes proposeront dans le cadre des compétences de la Commune et dans le souci de l'intérêt collectif. On ne saurait dire à l'avance les suites données aux travaux du GPC.

14. Qui assure l'accompagnement technique?
La commune de Paulhac a sélectionné l'ARPE, Société Publique Locale, pour l'accompagner dans sa démarche.

15. Quel est le délai d'élaboration de l'Agenda 21 de Paulhac ?
Initié en 2014, l'Agenda 21 se concrétisera par le choix d'actions à mettre en œuvre en Conseil Municipal du mois de septembre 2015. Ce sont les premières actions d'un programme qui se poursuivra dans le temps.

16. Qui a eu l'initiative ?
Le Conseil Municipal de Paulhac s'est engagé formellement dans la réalisation d'un Agenda 21 lors du Conseil Municipal du 15 septembre 2014.

17. L'Agenda 21 a-t-il un caractère obligatoire ?
Non, c'est le fruit d'une démarche volontaire.

18. Comment seront évaluées les actions?
Des outils de suivi et d'évaluation des actions locales retenues seront mis en place par le Groupe de Propositions et de Contribution. Cette grille permettra à la Commune de suivre précisément l'avancement des actions, de les évaluer et, éventuellement, de les réorienter.

19. L'Agenda 21 de Paulhac pourra-t-il être actualisé ?
Oui. Ce programme d'actions n'est qu'un début, il sera périodiquement évalué pour être actualisé et enrichi.
La consultation de la population sera poursuivie tout au long de la vie de l'agenda 21.

20. D'où vient le nom d'Agenda 21 ?
Dans son agenda 2015, on note ce que l'on prévoit de faire, au jour le jour, en 2015. De la même manière, l'Agenda 21 correspond à ce que l'on veut faire au 21e siècle. Il trouve son origine au Sommet de la Terre de Rio, en 1992, au cours duquel 178 pays ont adopté un plan d'action global, l'Agenda 21. L'objectif : assurer un développement durable à l'ensemble des habitants de la planète.

21. Combien existe-t-il d'Agenda 21 dans la Région ?
En janvier 2015, environ 80 Agendas 21 sont actifs, en cours de réalisation ou à l'état de projet, à l'échelle de Midi-Pyrénées.

Les éléments présentés constituent le résultat du travail réalisé par le GPC dont la dernière étape de travail a consisté à hierarchiser et sélectionner des actions pour les proposer au Conseil Municipal.

- *Indication pour signifier le nombre de votes des participants au GPC*

- *Indication pour une action déjà enclenchée et entrée en phase de suivi*

CONTRIBUTION COLLECTIVE

AXE A p 4
Paulhac préserve son environnement
➔ 8 actions

AXE B p 6
Paulhac consomme et produit responsable
➔ 11 actions

AXE C p 8
Paulhac s'engage face aux enjeux énergétiques et climatiques
➔ 5 actions

AXE D p 10
Paulhac « lieu de vie » tisse des liens
➔ 9 actions

AXE E p 12
Paulhac avance avec tous
➔ 7 actions

TOTAL ➔ **40 PROPOSITIONS D'ACTIONS**

AXE A
Paulhac préserve son environnement

Objectifs

. Responsabiliser les usagers aux économies d'eau quels que soient les usages (agricoles, domestiques et collectifs)
. Participer à l'effort collectif de réduction et valorisation des déchets

L'action sélectionnée par le GPC

3 votes

ACHAT ET MISE EN ŒUVRE D'UN RECUPERATEUR D'EAU A COTE DU VERGER COMMUNAL

Etapes de mise en oeuvre :

. Estimation du dimensionnement nécessaire
. Intégration de critères d'achat responsable
. Récupération de l'eau de pluie à côté du verger communal pour l'arrosage du verger et du potager par la suite.

Indicateurs de suivi :

. Achat intégration de critères d'achat responsable
. installation

Référents du projet :

Arnaud FORTIN
Michel DELMAS
Jean-Luc BEAUVILLE

3 votes Indication pour signifier le nombre de votes des participants au GPC

action enclenchée et entrée en phase de suivi

PLAN ECONOMIES D'EAU ET ASSAINISSEMENT

3 votes

A1 - ACHAT ET MISE EN ŒUVRE D'UN RECUPERATEUR D'EAU A COTE DU VERGER COMMUNAL

Récupération de l'eau de pluie à côté du verger communal pour l'arrosage du verger et du potager par la suite. Différentes phases pour cette mise en place avec notamment l'estimation du dimensionnement nécessaire et l'intégration de critères d'achat responsable.

2 votes

A2 - GESTION COLLECTIVE ET ACHATS GROUPES DE MATERIEL OU PRESTATION DE MAINTENANCE POUR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) POUR LES HABITANTS CONCERNES

Groupement d'une prestation d'installation et de maintenance d'ANC dans les hameaux (appel à intérêt des habitants concernés, étude des besoins, étude de l'option écologique de la filtration par roseaux plantés).

2 votes

A3 - PROMOTION DES ACHATS GROUPES DE PRODUITS ALTERNATIFS AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Sensibilisation à l'usage des produits et méthodes alternatifs aux phytosanitaires pour la préservation de l'environnement des Paulhacois

Responsabilisation de la population sur les usages

Mise en place d'un dispositif d'achats groupés

1 vote

A4 - CONCOURS POUR LA SENSIBILISATION DES CITOYENS AUX ECONOMIES D'EAU

Mise en place d'une action de sensibilisation sur la réduction des consommations d'eau via par exemple :

- o un concours avec distribution de mousseurs hydro économes en cadeau au démarrage de l'opération dans l'idée de faire connaître les bonnes pratiques
- o la visite de l'usine d'eau potable à Buzet avec un reportage photo et remettant en perspective le manque d'eau dans d'autres pays
- o l'organisation de réunions de sensibilisation, conférences / débats expos photos figurent parmi les pistes d'action.

A noter : L'intégration de l'école dans le projet.

A5 - MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION SOCIALE ET PROGRESSIVE DE L'EAU

Visite « retours d'expérience » d'une commune ayant mis en œuvre ce type de tarification.

Sensibilisation et responsabilisation des usagers à l'importance de l'eau

PLAN DE DIMINUTION DES DECHETS

2 votes

A6 - MISE A DISPOSITION D'UN BROYEUR COMMUNAL

Lutte contre les feux sauvages de particuliers sur la commune par la mise à disposition pour la population d'un broyeur collectif.

Réduction de la consommation d'eau d'arrosage par le paillage.

Modalités de fonctionnement à définir : lieu de broyage ou mobilité du broyeur, périodicité.

1 vote

A7 - RAMASSAGE DES DECHETS VERTS AUPRES DE LA C3G POUR LA REDUCTION ET VALORISATION DES DECHETS

Elaboration d'une proposition à porter à la C3G

A8 - MISE EN PLACE DE PRET DE GOBELETS REUTILISABLES

Apéritif offert par la minicipalité lors de la première édition de la Journée du développement durable de Paulhac, le 30 mai 2015.

Achat des gobelets et prêt

A noter : à lier avec la fiche navette usagers des locaux municipaux ainsi que la table gourmande

3 votes Indication pour signifier le nombre de votes des participants au GPC

action enclenchée et entrée en phase de suivi

Stands de producteurs bios et locaux lors de la Journée du Développement durable le 30 mai 2015

AXE B
Paulhac consomme et produit responsable

Objectifs

. Initier les Paulhacois aux modes de production et de consommation responsables
. Soutenir et développer les modes de production responsables

L'action sélectionnée par le GPC

6 votes

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES AU SEIN DE LA COMMUNE

Etapes de mise en oeuvre :

. Identification des achats existants et des possibilités d'achats responsables correspondantes
. Réflexion puis intégration de critères pour l'achat responsable, par catégories de produits.
A chaque achat, pour les renouvellements ou nouvelles commandes
. Etude pour la mutualisation de certains achats avec la C3G
. Appel à manifestation d'intérêt pour des achats groupés

Indicateurs de suivi :

. Nombre de produits responsables achetés *versus* nombre de produits non responsables
. Progression des achats responsables

Référents du projet :

Arnaud FORTIN
Nathalie RUMEAU

3 votes Indication pour signifier le nombre de votes des participants au GPC

action enclenchée et entrée en phase de suivi

PLAN USAGES ET ACHATS RESPONSABLES

B1 - MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES AU SEIN DE LA COMMUNE

6 votes

Identification des achats existants et des possibilités d'achats responsables correspondantes
Réflexion puis intégration de critères pour l'achat responsable, par catégories de produits.
Etude pour la mutualisation de certains achats avec la C3G
Appel à manifestation d'intérêt pour des achats groupés

B2 - CREATION ET FONCTIONNEMENT D'UNE CHARTE RESPONSABLE POUR LES USAGERS DES LIEUX COMMUNAUX (EX. SALLE DES FETES)

Charte de l'utilisation des équipements : conception d'une fiche navette indiquant les points de vérification pour l'éco responsabilité en complément du fonctionnement classique
Utilisation couplée pour le fonctionnement, incluant les gobelets réutilisables

B3 - SENSIBILISATION DES ENSEIGNANTS AUX ACHATS VERTS

Concertation de l'équipe éducative de l'école pour identifier les possibilités
Etude de la possibilté d'un achat groupé pour les ramettes de papier apportées par les élèves
Etude de la possibilité de mutualisation des achats de fournitures intégrant des critères écologiques avec l'école de Montjoire.

B4 - CARTABLE SCOLAIRE

Sensibilisation des enseignants et préconisations au moment de la distribution de la liste de fournitures éco responsables en fin d'année.

PLAN ALIMENTATION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

B5 - MISE EN PLACE D'UNE CUISINE CENTRALE ALIMENTEE PAR UN POTAGER COMMUNAL BIO

1 vote

Capacité alimentaire nécessaire : 150 personnes
Enquête auprès des parents d'élèves
Visite d'information d'un verger / potager existant et utilisé pour la cantine scolaire

B6 - MISE EN PLACE D'UN POTAGER COMMUNAL « A PARTAGER » EN AGROFORESTERIE

1 vote

Sensibilisation du personnel communal et des habitants au partage de la nourriture
Organisation de la collecte libre à définir dans le verger dans un premier temps
Extension du dispositif de nourriture à partager sur d'autres espaces verts communaux
A noter : l'importance du lien social et de l'intergénérationnel dans le projet

B7 - ACHATS GROUPES ALIMENTAIRES

1 vote

Identification des producteurs bios alentour pour participation à un marché mensuel de Paulhac ou mise en place d'une livraison hebdomadaire
Développement de la livraison existante du Marché de Cocagne (fruits et légumes) et mise en place du même service pour d'autres produits (pâtes, olives tec)
Commandes groupées d'alimentation.

B8 - ORGANISATION D'ACTIVITES DE SENSIBILISATION AUTOUR DU VERGER COMMUNAL

Présentation du verger et de ses essences à l'occasion de la journée du DD le 30 mai 2015 avec lâcher de larves de coccinelles
Mise en place de panneaux pédagogiques de sensibilisation au sein du verger

B9 - OPERATION UN FRUIT (bio ?) A LA RECRE

Programme destiné à favoriser la découverte et initier les enfants au plaisir de consommer des fruits et des légumes, [...] Il permet également de faire connaître les produits, leur saisonnalité, [...] dans le cadre scolaire du primaire [...] ou pendant la période périscolaire.
Projet pédagogique associé : culture du verger par l'ALSH / ALAE / école
Le programme pourra être alimenté par le Verger communal dans un second temps.

B10 - MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS FAVORABLES A LA BIODIVERSITE : UN RUCHER COLLECTIF ET / OU HOTEL A INSECTES

Emplacement à proximité du verger ; Nécessite pédagogie et obtention de l'aval des riverains ; Vente du miel pour un projet d'école à envisager

B11 - MARCHE ET TABLE GOURMANDE

Suite à la 1ère édition en septembre 2014, prévision d'une quantité plus importante de produits alimentaires et d'une plus grande diversité
Utilisation des gobelets réutilisables Agenda 21 de Paulhac

AXE C
Paulhac s'engage face aux enjeux énergétiques et climatiques

Objectifs

. Intéresser les Paulhacois aux économies d'énergie et aux enjeux du changement climatique
. Encourager les mobilités douces et multimodales
. Optimiser l'utilisation de l'énergie

L'action sélectionnée par le GPC

5 votes

MOBILITÉS DOUCES ET COMBINANT PLUSIEURS MODES DE DÉPLACEMENT (MULTIMODAL)

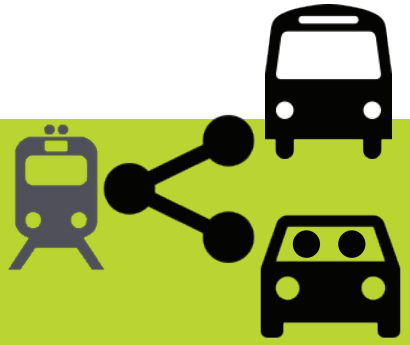

Etapes de mise en oeuvre :

. Consultation des citoyens sur les moyens de transports collectifs et alternatifs existants : réalisation d'une enquête , identification des besoins et définition d'un plan de communication et de sensibilisation adapté
. Création d'une Aire de covoiturage incitative
. passage de la ligne Hop : ligne de cars express

Indicateurs de suivi :

. réalisation de la consultation

Référents du projet :

Philippe RICHARD
Nathalie RUMEAU

3 votes Indication pour signifier le nombre de votes des participants au GPC

action enclenchée et entrée en phase de suivi

PLAN MOBILITÉ

C1 - MOBILITÉS DOUCES ET COMBINANT PLUSIEURS MODES DE DÉPLACEMENT (MULTIMODAL)

5 votes

1. Consultation des citoyens sur les moyens de transports collectifs et alternatifs existants :
   . Réalisation d'une enquête :
      - o Questionnaire en ligne,
      - o Questionnaire via les enfants
      - o Communication dans le bulletin municipal
      - o Enquête sur le marché
   . Identification des besoins (questionnaire pédagogique)
   . Définition d'un plan de communication et de sensibilisation adapté
2. Création d'une Aire de covoiturage incitative
   Adhésion au Réseau « Covoiturons sur le pouce » / Rezo Pouce » ; localisation au parking du quartz
3. passage de la ligne Hop : ligne de cars express
   Etude du trajet optimal grâce à la consultation des citoyens ; trajet jusqu'au métro ? lien avec Montastruc qui permet le relais bus, train ?

C2 - MISE EN PLACE D'UN PEDIBUS

2 votes

Ramassage à pied des enfants pour les emmener à l'école CHANAL

Des lotissements «les Jardins de Paulhac» et «Panorama»– vers l'école

- . Recensement des encadrants volontaires
- . Informations sur les contraintes réglementaires existantes
- . Demande de signalétique de sécurité ARPE (gilet jaune, panneaux stop éco conçus)
- . Informations auprès des acteurs de la commune : asso, élus, services technique

de la mise en place d'un pédibus.

A noter : Création de lien social autour de l'école, désencombrement du parking proche de l'école et diminution des Gaz à effet de serre (GES)

C3 - CREATION ET MISE EN OEUVRE D'UNE PLATEFORME TELETRAVAIL

Local pour regrouper travailleurs en télétravail et réintroduire du lien social.

. Choix du bâtiment
. Pré identification des personnes intéressées - > étude des besoins -> envisager un partenariat public / privé (?)
. Définition d'une charte de l'utilisateur

A noter : Lutte contre l'isolement, diminution des GES

Ce projet est à lier avec le lieu de culture pour tous, multiaccueil.

PLAN ÉNERGIE

C4 - OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

4 votes

. Inventaire et diagnostic global face aux besoins et zonages.
(Réflexion selon le diagnostic pour l'optimisation du dispositif d'éclairage existant : lieux nouveaux à éclairer, amélioration du système actuel par un plus performant)
. Travail conjoint avec la C3G pour envisager des achats groupés sur le sujet
. Intégration d'une phase retours d'expérience sur le matériel : lampes, fournisseurs

A noter : Réalisation d'économies d'énergie et lutte contre la pollution lumineuse

C5 - CREATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN HANGAR DE SECHAGE BOIS ET PLAQUETTES BOIS AVEC TOIT PHOTOVOLTAÏQUE ET CREATION D'UNE FILIERE BOIS LOCALE

. Echange de terrain réalisé -> emplacement réservé PLU
. Intégration d 'une borne de recharge électrique communale
. Mise en place d'un stockage / séchage du bois à Paulhac pour plusieurs communes (Roquesérière, chaufferie bois en projet) - > mutualisation
. Structuration d'une filière locale (voir avec les exploitants -> CCR) pour permettre la consommation du bois local pour la chaufferie bois (forêt de Buzet)

Table gourmande de Paulhac, septembre 2014

AXE D
Paulhac «lieu de vie» tisse des liens

Objectifs

. Créer les conditions favorables à la cohésion entre Paulhacois
. Permettre l'accès à la culture au plus grand nombre
. Répondre aux besoins élémentaires de tous

L'action sélectionnée par le GPC

5 votes

VALORISATION DES CHEMINS RURAUX ET DE RANDONNEES

Etapes de mise en oeuvre :

. Aménagement de la fin du chemin pour accéder à la forêt sans voiture
. Entretien spécifique du chemin « Le Poutou » et valorisation pour permettre un accès plus facile
.Recensement et cartographie des chemins ruraux et de randonnees (cadastre)
. Valorisation des chemins ruraux et de randonnées
. Mise en place d'une signalétique de sensibilisation
. Gestion des déchets sur les chemins
. Recensement des espèces pour la mise en place d'un arboretum, plantation de haies sur les chemins ruraux,...

Indicateurs de suivi :

. Nombre de kilomètres de chemins ré-ouverts
. Nombre de panneaux positionnés dans les chemins
. Nombre de plantations de haies sur les chemins ruraux

Référents du projet :

Bruno LECOURT
Jean-Pierre AZALBERT

3 votes Indication pour signifier le nombre de votes des participants au GPC

action enclenchée et entrée en phase de suivi

PLAN PAULHAC NATURE

5 votes

D1 - VALORISATION DES CHEMINS RURAUX ET DE RANDONNÉES

. Aménagement de la fin du chemin pour accéder à la forêt sans voiture
. Entretien spécifique du chemin « Le Poutou » et valorisation pour permettre un accès plus facile
.Recensement et cartographie des chemins ruraux et de randonnées (cadastre)
. Valorisation des chemins ruraux et de randonnées
. Mise en place d'une signalétique de sensibilisation
. Gestion des déchets sur les chemins
. Recensement des espèces pour la mise en place d'un arboretum, plantation de haies sur les chemins ruraux,...

A terme, jonction avec les chemins des communes voisines.

D2 - PLANTATION D'UN ARBRE A CHAQUE NAISSANCE

Définition d'un lieu, d'une saisonnalité, des essences
Etude de l'intérêt écologique au-delà du symbole, car cela un coût.

PLAN CONVIVIALITÉ ET SOLIDARITÉ

4 votes

D3 - DIVERSIFICATION DE L'OFFRE CULTURELLE

. Recensement de l'offre culturelle existante pour proposer une offre culturelle complète tous publics et aux thèmes multiples sur la base de l'existant et des personnes ressources de la commune.
Pas de densification mais une augmentation de la pluralité et de l'importance de la culture sur la commune
Ambition d'intégrer les aspects cohésion sociale et solidarité.
Par exemple :
. bibliothèque, lectures aux petits, spectacles (associer les Ass. Mats + école et ALAE)
. Concerts à l'église de Paulhac
. Expos / soirées à thème
. Conférences / débat sur l'environnement
. Théâtre

4 votes

D4 - LIEU DE CULTURE POUR TOUS

Mise en place d'un lieu de vie structurant les activités solidaires, culturelles et sociales de la commune.
Etapes :
. Identification d'un moteur du projet et du collectif en soutien
. Identification d'un lieu pour le projet en centre village
. Identification des besoins et des acteurs en réponse

3 votes

D5 - TROCS ET ECHANGES ENTRE PAULHACOIS (SAVOIRS / SAVOIRS-FAIRE / FAIRE / BIENS)

Principe : Troc de compétences/services (coiffure, bricolage, anglais etc.), bourse au prêt d'objets avec droit d'entrée : apporter une compétence pour bénéficier d'un service : compétence / outils.
Etapes :
. Préalable : bien définir le cadre juridique possible pour la mise en place de ce troc.
. Appel à contribution auprès des Paulhacois
. Définition d'une charte de fonctionnement pour accéder et utiliser les services.
.Mise en place d'un outil de réservation (Internet mais aussi de l'accueil de la Mairie)
. Campagne de communication via les outils existants : bulletin municipal, affichage, internet.
.Intégration d'un soutien de voisinage avec des actions « gratuites » pour les personnes âgées.

D6 - ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Cartons nominatifs aux vœux

D7 - MISE EN PLACE DU CENTRE D'ACCUEIL DES JEUNES (CAJ)

Un Centre d'accueil des JEUNES (CAJ) s'adresse aux 12-18 ans. un animateur doit être présent.
Travail antérieur avec les jeunes concernés, voire budget participatif ?
Lieu fermé à finaliser
Penser aux critères d'achats responsables en cas de travaux et autres achats d'équipements

D8 - REMISE DE LA CARTE ELECTORALE EN MAIRIE PAR LE MAIRE

D9 - CREATION ET UTILISATION DU LOGO DE L'AGENDA 21 DE PAULHAC PAR LES ENFANTS DE L'ALAE

Réalisée. Marquage des actions de l'Agenda 21 au fil de l'eau.

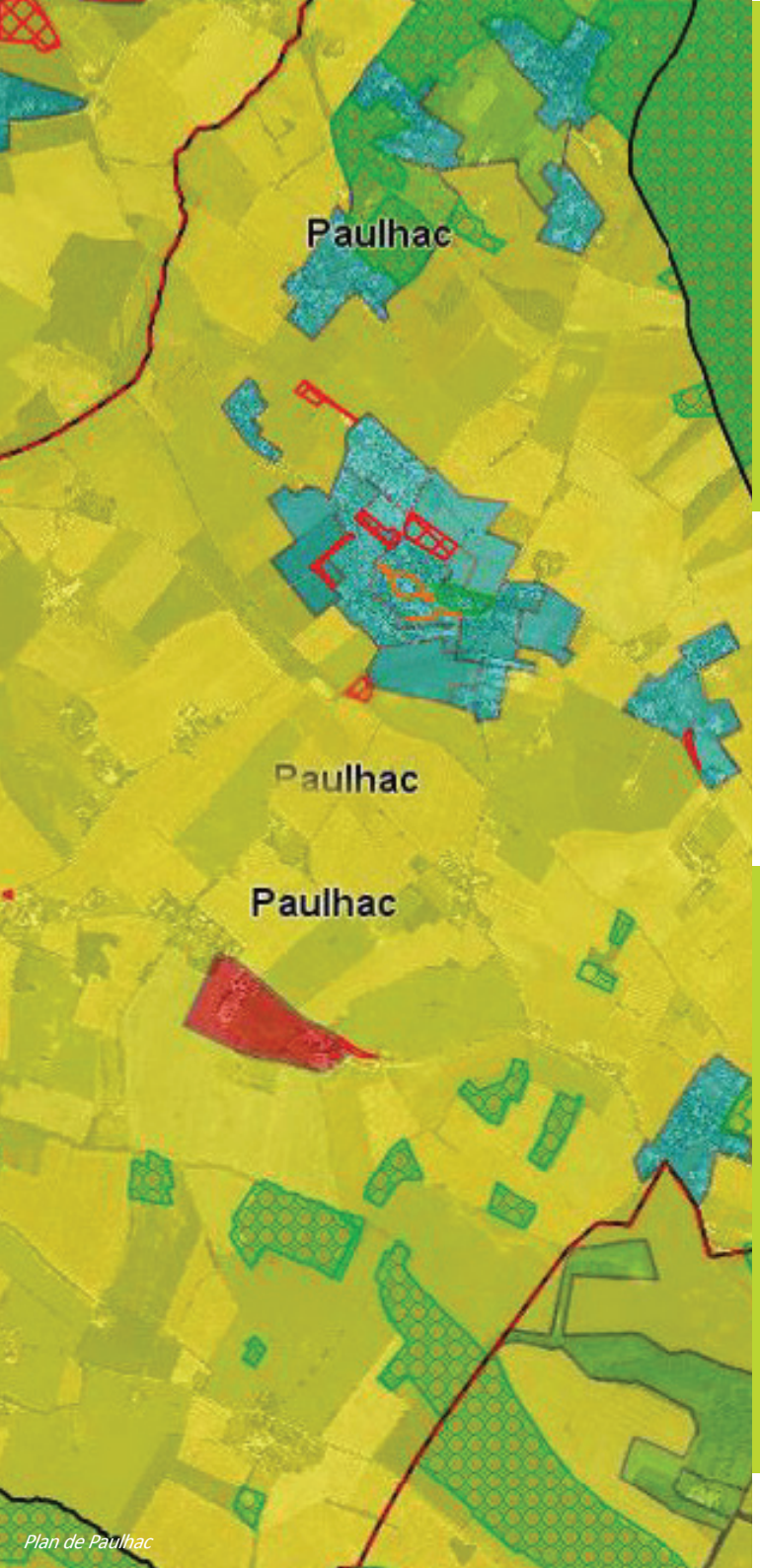

Plan de Paulhac

AXE E
Paulhac avance avec tous

Objectifs

. Mobiliser chacun autour de l'Agenda 21 dès aujourd'hui et dans la durée
. Partager et co-construire le projet de développement durable de la commune

L'action sélectionnée par le GPC

5 votes

SOUTIEN ET PROPOSITION D'INTEGRATION DES ACTIONS DE L'AGENDA 21 DANS LE PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Etapes de mise en oeuvre :

. Recensement du patrimoine bâti et végétal accompagné d'actions pédagogiques sur le sujet, notamment auprès des jeunes : organisation d'une balade de recensement, visite culturelle et poétique des jardins, etc
. Lien avec les problématiques liées à l'ANC (Assainissement Non Collectif)
. Lien avec le Plan mobilité
. Lien avec le verger communal : hôtel à insectes, rucher
. Lien avec les aspects randonnée

Indicateurs de suivi :

. Traduction des différents points dans le PLU

Référents du projet :

Nathalie THIBAUD
Elisabeth CRAMAUSSEL

3 votes Indication pour signifier le nombre de votes des participants au GPC

action enclenchée et entrée en phase de suivi

PLAN ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

5 votes

E1 - SOUTIEN ET PROPOSITION D'INTEGRATION DES ACTIONS DE L'AGENDA 21 DANS LE PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

. Recensement du patrimoine bâti et végétal accompagné d'actions pédagogiques sur le sujet, notamment auprès des jeunes : organisation d'une balade de recensement, visite culturelle et poétique des jardins, etc
. Lien avec les problématiques liées à l'ANC (Assainissement Non Collectif)
. Lien avec le Plan mobilité
. Lien avec le verger communal : hôtel à insectes, rucher
. Lien avec les aspects randonnée

E2 - COOPERATION TERRITORIALE

.Recensement des équipements matériels et des services mutualisables qui pourraient faire l'objet de prêts ou d'emprunts entre communes. (Schéma de mutualisation intercommunal)

PLAN PARTICIPATION

E3 - CREATION D'UNE CHARTE DE LA PARTICIPATION A L'AGENDA 21 DE PAULHAC

. Charte présentée au lancement de l'agenda 21, support à l'appel à participation des citoyens de Paulhac pour la GPC
. Validation de la charte par le GPC constitué
. Mise en ligne de la charte sur le blog dédié à l'agenda 21
. Adoption de la charte en Conseil Municipal de Paulhac le 9 mars

E4 - MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE PROPOSITIONS ET DE CONTRIBUTION POUR L'ELABORATION DE L'AGENDA 21 DE PAULHAC

Mise en place de réunions participatives pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évolution du programme d'action pour l'Agenda 21 de Paulhac.

PLAN INFORMATION COMMUNICATION

E5 - JOURNEE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE PAULHAC

Réalisée le samedi 30 mai 2015 :
Diffusion de l'existence de l'Agenda 21
Information des citoyens
Ambition de « toucher » un large public de Paulhacois

E6 - CREATION ET MISE A JOUR D'UN BLOG DE L'AGENDA 21

. Création du blog
. Mise à disposition des informations structurantes : Agenda 21 de Paulhac, qu'es aco ? ; parcours de l'agenda 21 ; charte de la participation, etc.
. Diffusion des informations de l'Agenda 21 au fil de l'eau : constitution du GPC, comptes rendus des réunions, évènement, etc.

www.agenda21paulhac.wordpress.com

E7 - VALORISATION DE LA VIE ASSOCIATIVE

Via les nouveaux média mais aussi média traditionnels pour expliquer l'associatif : intérêt pour soi et les générations à venir.
Citoyenneté, engagement

Un grand merci aux participants
pour leur investissement et leur contribution
à la production de ce document collectif de propo-
sitions.

Nathalie RUMEAU, votre élue en charge de l'Agenda 21
1 Place des Tilleuls 31380 Paulhac
T : +33 (0)5 61 84 25 30 - F : +33 (0)5 61 84 34 55 - nrumeau@paulhac.fr